

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 18 septembre 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

LOT 4 461 247, CHEMIN DES CERFS

Demande déposée le 18 mars 2023 par Madame Francine Hamelin concernant le lot 4 4661 247, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur le chemin des Cerfs.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour le lot 1 créé par la subdivision du lot 4 461 247, une superficie de 7 132,2 mètres carrés alors que le Règlement de lotissement 2369-2010 prévoit que la superficie minimale est de 8000 mètres carrés.

Donné à Magog, le 25 août 2023.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
